

# Section sportive ski nordique

Collège Paul Sixdenier 01 Plateau d'Hauteville  
Année scolaire 2024/2025



## 1 - Objectifs de la Section sportive scolaire ski nordique

La section offre aux élèves sélectionnés de l'établissement la possibilité de bénéficier d'un **entraînement régulier en ski, tout en suivant une scolarité normale.**

Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves, leur donner l'occasion de progresser, d'être valorisés et de contribuer à leur épanouissement et leur réussite scolaire.

En partenariat avec le Comité du Lyonnais, la section a pour but la formation des **jeunes compétiteurs.**

L'accent est mis sur la diversité des pratiques : ski classique, skate, biathlon, et à la fin de l'hiver du VTT et de l'orientation.

Elle est encadrée par un enseignant d'EPS et par un éducateur sportif diplômé d'Etat spécialiste de ski nordique mis à disposition par le Comité de ski ou le collège. **Après la classe de 3<sup>ème</sup>, les élèves ont la possibilité de poursuivre la section sportive au lycée Bichat de Nantua.**

## 2 - Modalités de recrutement

**Pour les collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.**

*2-1 La « section sportive » en 6<sup>ème</sup> : pour qui ?*

Tout élève qui habite le secteur de recrutement du collège Paul Sixdenier.

Tout élève qui habite hors du secteur de recrutement qui se voit accorder une dérogation par la Directrice des Services Académiques de l'Ain, peut prétendre à une telle intégration à condition que les effectifs de sixième le permettent.

L'engagement et l'inscription en 6<sup>ème</sup> section sportive ne valent que pour une année d'essai. Toute poursuite de scolarité en section sportive fera l'objet d'une nouvelle inscription en début de 5<sup>ème</sup> pour 3 années complètes avec validation de l'équipe.

**Le formulaire d'inscription aux entretiens et tests de motivation sera à retourner au collège pour le 14 mai 2024 (mail : ce.0010025x@ac-lyon.fr). De plus, vous pouvez effectuer cette inscription en ligne sur la page d'accueil du site internet du collège : <https://paulsixdenier.ent.auvergnhonealpes.fr/>**

**Mercredi 22 mai 2024 auront lieu les tests d'entrée (Attention : le fait que la candidature d'un élève soit retenue à l'issue des tests ne présume en rien de son affectation dans le collège s'il ne s'agit pas de son collège de secteur).**

Les parents et l'enfant devront compléter et signer le document « charte des sections sportives scolaires » et le joindre au dossier d'inscription.

*2-2 La réinscription en section sportive des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>*

L'inscription en section sportive de 5<sup>ème</sup> vaut engagement pour 3 années mais sera remise en cause chaque année par le professeur d'EPS en cas d'attitude inadaptée ou du manque d'engagement de l'élève.

Pour autant, la charte des sections sportives scolaires sera à signer et présenter à l'inscription pour chacune des années scolaires.

**Seule la Cheffe d'établissement en accord avec l'équipe d'encadrement pourra, sur demande écrite de la famille et pour des motifs sérieux, autoriser un élève à démissionner de la section en cours de scolarité ou refuser la réinscription en cas de comportement inadapté, dangereux mais aussi lorsque l'élève manque d'assiduité ou de motivation.**

## 3 - Fonctionnement

*3-1 Le calendrier*

En début d'année scolaire, un calendrier prévisionnel des activités est porté à la connaissance des familles. Chaque fin de semaine, le planning des activités de la semaine qui suit est affiché sur le tableau « sections sportives » dans le hall du collège et sur l'ENT du collège.

*3-2 L'emploi du temps*

Les entraînements des sections sportives (hors compétitions) se déroulent le lundi ou le mardi de 13h30 à 16h30.

### 3-3 La participation financière des familles

La participation financière des familles s'élève, pour l'année scolaire à 35 € pour la section ski afin de participer aux coûts générés par les déplacements sur les entraînements (Ce montant est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année).

Les compétitions UNSS : (championnat départemental, académique ou de France) sont gérées par l'Association Sportive du collège.

### 4 - Suivi scolaire

Pour les élèves des classes sportives, le travail scolaire demande une organisation plus rigoureuse. Les élèves absents pour cause de stage ou compétition auront à s'enquérir des devoirs à faire et rattraper les cours. Ils ont la possibilité de les faire photocopier gratuitement au collège par un camarade. En cas de difficultés au retour, ils le signaleront au collège afin de convenir des modalités d'accompagnement à mettre en œuvre.

Un suivi régulier des résultats scolaires sera réalisé.

### 5 – Attitude

Assiduité et motivation permettront au jeune sportif, au sein d'un effectif restreint, d'apprendre à plusieurs et de façon ludique tout en ayant un suivi plus individualisé.

Il bénéficie d'un accompagnement évolutif de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, adapté à son âge.

De plus l'entraînement au sein d'un groupe génère une motivation favorable à l'individu comme au groupe.

Un maillage solide existe entre les études et la pratique sportive, où l'expression « le sport, école de la vie ! » trouve tout son sens ainsi que le plaisir dans la pratique.

**Bien au-delà, le respect de l'autre, le respect des règles et du matériel, la maîtrise de ses gestes et de ses propos sont des compétences attendues dans la construction de l'identité d'un sportif.**

### 6 – Organisation matérielle et humaine

Le jeune sportif bénéficie d'un local à ski et d'une salle de musculations.

Les entraînements sont encadrés par des éducateurs sportifs diplômés d'état du Comité du Lyonnais Pays de l'Ain et par des professeurs d'EPS du collège, les lundi, mardi et les mercredis après-midi pour tous les élèves de 13h30 à 16h30.

Nous profitons du superbe terrain de jeu que nous offre le plateau d'Hauteville ; environnement privilégié source de plaisir et de bon air !

### 7 - Association Sportive

**L'adhésion à l'association sportive du collège et la participation aux entraînements et compétitions UNSS sont obligatoires pour tous les élèves des sections sportives scolaires.**

**Le mercredi après-midi, toute absence ou retard prévisible sera à signaler et à justifier.**

### 8 – Licence sportive

**A compter de la classe de 5<sup>ème</sup>, tout élève inscrit en section sportive doit être licencié dans un des skis clubs du Plateau.**

Dans le but de maintenir les progrès techniques et physiques, les élèves devront participer aux entraînements de leurs clubs.

Une participation régulière aux compétitions FFS sera exigée !

### 9 – Suivi médical

Les élèves membres des sections sportives doivent se voir délivrer un **certificat médical par un médecin du sport pour l'année scolaire. Il vous est vivement conseillé de prendre rendez-vous dès le mois de juin.**

### 10 – Matériel

L'inscription à la section ski nécessite **un équipement de skis roues classique et skate (casque, gants, bidon, gilet jaune) skis skate et classique pour l'hiver.**

En période estivale, **il faut un VTT**, avec comme équipements **(casque, gants, bidon, nécessaire de réparation, gilet jaune).**

**La motivation et le travail feront de cette section sportive un élément positif pour la réussite des élèves et un plus pour leur vie future d'adulte !**